

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2019

**Le conseil communautaire convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni le 30 janvier à 18h00 à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Alain GALLU.**

**Etaient présents :**

Mesdames : Monique BONNAL, Michèle BOUCHET, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Mathilde DOMINÉ, Marie FERNANDEZ, Christine FOROT, Anne MARQUIS, Béatrice MARTIN, Agnès MILHAUD, Sophie SOUBEYRAS, Nicole TREFOULET, Marie-Claude VALETTE

Messieurs : Mounir AARAB, Christian ANDRUEJOL, Michel APROYAN, Yves ARMAND, Jean-Marc CARIAS, Christian COUDERT, Alain FALLOT, Henri FONDA, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Jean-Louis GAUDIBERT, Jean-Luc LENOIR, Jean-Pierre PLANEL

**Etaient représentés :**

Madame Marcelle BERGET procuration donnée à Monsieur Alain GALLU  
Madame Sonia PRUVOST procuration donnée à Monsieur Mounir AARAB  
Monsieur Didier BESNIER procuration donnée à Madame Véronique CANESTRARI  
Monsieur Éric BESSON procuration donnée à Madame Marie FERNANDEZ  
Monsieur Thierry PEYPOUDAT procuration donnée à Monsieur Alain FALLOT  
Monsieur Michel RIEU procuration donnée à Madame Anne MARQUIS

**Etaient absents :**

Mesdames : Fadma ABBASSI, Jacqueline BESSIERE, Rita BETRANCOURT, Isabelle BONNOT, Félicia DEL PAPA, Catherine MIGLIORI,

Messieurs : Jean-Michel AVIAS, Michel BOUDON, Jean-Michel CATELINOIS, Guy FAYOLLE, Pierre GHIBAN, Gérard HORTAIL, Claude LOVERINI, Claude PORQUET

Monsieur le Président constate que le quorum de présence est atteint et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~

Ouverture de séance 18h08.

M. le Président accueille les membres de la Communauté de communes.

M. le Président annonce les 6 pouvoirs remis en début de séance et constate que le quorum de présence est atteint pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

**Maryannick GARIN :** M. le Président, pourquoi n'y a-t-il pas un élu de St Paul ?



Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018 à l'approbation des conseillers communautaires

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

### **PROPOSITION du PRESIDENT**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer.

### **DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018

~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~

## **2 – FINANCES**

### **2.1 Rapport égalité entre les femmes et les hommes**

*Rapporteur : Alain GALLU*

**Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**Vu** le Protocole d'accord du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

**Vu** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, articles 61 et 77,

**Vu** le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales, article 1,

**Vu** le rapport ci-joint annexé,

#### **CONSIDERANT :**

Dans le cadre de la lutte contre toutes formes de discrimination, la loi du 4 août 2014 dispose que les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. L'employeur est ainsi tenu de veiller à l'égalité professionnelle et salariale et de rechercher la mixité dans les métiers et les postes d'encadrement.

Le décret du 24 juin 2015 vient confirmer cette prérogative et prévoit que les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il est donc présenté ledit rapport intéressant le fonctionnement de la collectivité.

### **PROPOSITION du PRESIDENT**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre acte de la présentation du rapport de la communauté de communes sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

\*\*\*\*\*

**Monique BONNAL** : Dans le rapport d'égalité hommes/femmes on a vu qu'il y avait des temps partiels. Est-ce qu'il leur a été proposé de cotiser à 100 % ? Parce qu'on sait que même s'il n'y a pas d'inégalité hommes/femmes au moment de l'emploi, toutes les inégalités se reportent au moment de la retraite. C'est-à-dire que beaucoup de femmes qui ont fait des temps partiels se retrouvent avec des indemnités moindres ou en tout cas n'auront pas l'âge de la retraite à l'âge normal. Donc je souhaiterais attirer l'attention au niveau de la CCDSP sur ce sujet et qu'on préconise pour les femmes qui travaillent à temps partiel une cotisation à 100 %, quitte à faire nous même un effort de façon à le leur permettre.

**Alain GALLU** : Cela leur est proposé systématiquement, les agents ont le choix et apparemment là ils n'ont pas choisi.

**Monique BONNAL** : Il faut quand même être attentif et le leur proposer de façon systématique, en leur exposant bien les tenants et les aboutissants. A 30 ans c'est une politique à 60 ou 65 cela en devient une autre. Il y aura aujourd'hui beaucoup de femmes pauvres donc j'attire votre attention car je ne souhaite pas que la Communauté de communes soit pourvoyeuse de femmes pauvres dans le futur.

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire :

- **PRENDRE ACTE** du dit rapport



## **2.2 Débat d'orientations budgétaires 2019**

*Rapporteur : Alain GALLU*

**Vu** les articles L5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport ci-joint annexé,

### **CONSIDERANT :**

Les élus du Conseil Communautaire doivent procéder au débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce débat ne présente pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes.

### **PROPOSITION du PRESIDENT**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires pour 2019.

\*\*\*\*\*

#### **Intervention au sujet du FPIC :**

**Maryannick GARIN :** Sur la participation au FPIC, il est quand même important de parler des propositions qui avaient été faites en bureau, où la ville de Pierrelatte a dit que dans son DOB, ils avaient prévu de donner un peu plus dans le cadre du FPIC. Je crois que c'est quand même important de le dire.

**Alain GALLU :** Merci Maryannick, effectivement nous avons mis dans notre DOB le maximum de la contribution que l'on peut mettre qui est de 1 700 000 €, alors que quand on est en droit commun, on ne contribue l'année dernière – mon adjoint aux finances va me reprendre si je me trompe – à 1 452 000 €. C'est ça Jean-Marc ?

#### **Intervention concernant les nouveaux locaux :**

**Alain GALLU :** On va remercier le conseiller régional pour un montant de 58 200 € même s'il nous a dit qu'on aurait peut-être un petit peu plus, il était plutôt aux alentours de 61 - 62 000 €. On va continuer à gratter un petit peu.

Il faut peut-être expliquer un peu plus pourquoi on passe de St Paul à Pierrelatte, mais ça fera partie des questions si vous en avez. Sinon, on a du personnel qui est un peu en souffrance, mais je pense que je n'apprends rien à personne. On a même du personnel qui a été mis en maladie parce qu'il y avait des problèmes d'allergie, donc on est vraiment dans la nécessité d'aller sur un nouveau bâtiment. Et quand on est sur une prospective sur l'emprunt, aujourd'hui on paie à la ville de St Paul un peu plus de 10 000 € de loyer et quand on est sur 20 ans ou 25 ans on est entre 14 et 16 000 € de remboursement. On aura un bâtiment plus grand puisqu'on double la surface, plus adapté puisqu'il est moderne et St Paul n'avait pas d'autres solutions.

**Anne MARQUIS :** Où se trouve le nouveau bâtiment ?

**Alain GALLU :** Il est juste à côté d'ici, cela ne nous fera pas trop loin. Il est juste derrière la maison de retraite. Il y a 2 bâtiments derrière la maison de retraite, il y a l'école de musique et il y a un bâtiment qui était occupé par Pôle Emploi/l'Unedic. On peut y aller par l'école du Clos, côté maison de retraite ou de l'autre côté sur le boulevard Charcot.

On voit une ligne de travaux de 50 000 €, pour autant je l'avais dit – et de temps en temps j'ai des élus qui me font un appel du pied, mais là c'est moi qui me le fait tout seul – la ville de Pierrelatte a déjà commencé les travaux et c'est pour ça que la dernière fois on avait demandé à pouvoir signer un bail précaire avec une période 5 mois etc, etc ...

On a déjà les clés, on a déjà attaqué les travaux, on est déjà sur les travaux de propreté et d'assainissement, les espaces verts ... on a déjà commencé à traiter tout ça. Pour autant on sera obligé de mettre un peu des cloisons. Il y a une personne qui est très allergique aux acariens et il y a un endroit où il y a de la moquette donc il faudra refaire les sols, on est en train de travailler avec GERFLOR pour qu'ils nous donnent le sol. La ville de Pierrelatte est déjà en train de faire les travaux, J'ai conventionné avec la CCDSP pour que les agents puissent déjà engager les travaux et

c'est fait. On espère que le déménagement se fasse au mois d'avril. Si on va vite dans l'emprunt si on tout se passe bien, les agents de la CCDSP aimeraient y être en avril, ce serait une bonne chose. On aura une salle de réunion là-bas de 55 m<sup>2</sup>, il n'y a que les conseils que l'on devra faire ici parce qu'à 46, on ne rentre pas.

**Maryannick GARIN** : Il n'y a pas beaucoup de risques, on n'est jamais 46.

### **Intervention concernant le SPANC et GEMAPI**

**Michèle BOUCHET** : Je ne comprends pas pourquoi Alain – bon le mobilier et le matériel informatique du SPANC très bien – Ils n'en ont pas assez de matériel informatique et mobilier ? Il faut recommencer à remettre la même somme cette année.

**Alain GALLU** : ça n'a pas été acheté l'année dernière pour partie. Pour autant il y a aussi une deuxième explication, c'est que cette année comme c'est un budget annexe, l'agent qui va être dans ces nouveaux bureaux, il va falloir aussi qu'il ait une partie mobilier et donc du coup ce sera pris sur son budget à lui et pas sur le budget général de la CCDSP, mais l'ordinateur qui devait être acheté l'année dernière n'a pas été acheté. En 2018 on a vissé, une canne pour mesurer les boues me dit Jean-Louis.

**Maryannick GARIN** : Une question sur GEMAPI. L'étude stratégique sur les digues, la réhabilitation de la Roubine et de l'endiguement, ça c'est sur St Paul avec l'acquisition des 100 000 € et les travaux gros entretien des digues 25 000 € c'est sur Pierrelatte, c'est ça ?

**Alain GALLU** : La digue 25 000 € c'est sûr c'est sur Pierrelatte, avant c'était 40 000 €. C'est toutes les années, il y a des blaireaux qui font des trous.

**Maryannick GARIN** : Oui mais c'est bien les digues du Rhône, on est d'accord ?

**Alain GALLU** : Oui

**Maryannick GARIN** : Et les 100 000 € c'est les digues sur St Paul

**Alain GALLU** : Toutes les autres digues et réhabilitation de la Roubine.

**Maryannick GARIN** : Oui d'accord, merci. Ce document là on pourra l'avoir rapidement ?

**Alain GALLU** : Oui alors tu l'avais, peut-être pas comme ça mais celui-là vous allez l'avoir. Celui que tu as eu il n'y avait pas assez de détail chiffré. Celui-là on l'a ce soir et vous allez le recevoir.

### **Intervention concernant les RH**

**Maryannick GARIN** : L'agent pour le recouvrement pour le service TEOMI, c'est un contrat à durée déterminée ?

**Alain GALLU** : Oui

**Maryannick GARIN** : Et on trouve un spécialiste ? Il travaille déjà dans une autre commune ?

**Alain GALLU** : On en a parlé avec des prestataires et des collectivités. J'ai en tête le Président de la CC de Lunel qui a travaillé avec un prestataire et ce prestataire avait un spécialiste qui n'a travaillé que là-dessus. C'est lui qui leur a débloqué le problème fiscal qu'il y a entre la commune et la DDFIP bien souvent.

**Maryannick GARIN :** En tous cas ça nécessite quand même me semble-t-il pas mal de compétences parce que quand on voit que St Paul n'a pas réussi à le faire fonctionner. Ça ne marche pas à St Paul donc ça me paraît important avant que ça arrive d'office dans nos autres communes que l'on mette le focus là-dessus.

**Alain GALLU :** Je pense que l'on sera raisonnable et serein, si on venait à ne pas réussir à le faire fonctionner sur la commune de St Paul, il n'y a aucune raison qu'on mette tous le pied là-dedans et qu'on se casse tous la figure sur les déchets.

**Maryannick GARIN :** Le problème c'est que la loi ne te donnera pas le choix.

**Alain GALLU :** 5 ans, après on demandera un dérogatoire. Mais ce qui est sûr c'est que ça existe et ça marche dans d'autres communautés de communes donc il n'y a pas de raisons qu'on n'y arrive pas. Ce qui a été l'élément mais Jean-Luc pourrait en parler mieux que moi c'est le référencement entre les personnes qui sont physiquement dans la ville de St Paul qui sont référencés et qui payent une taxe et ce que donne dans le fichier de la DDFIP qui devrait permettre de pouvoir aller collecter la TEOM. Donc aujourd'hui il y a une marge de 10 %, on est à 20 %, donc tant qu'on n'est pas arrivé à ces 10 % d'erreur il faut qu'on trouve tous ces identifiants pour pouvoir avoir le chiffre exact des gens qui sont réellement présents dans leur maison.

**Maryannick GARIN :** Si je dis ça, c'est parce que c'est important, soit on arrête tout pour St Paul, soit on le met rapidement pour tout le monde. Parce que c'est important pour nos communes – et là je laisserai volontiers la parole à Yves – c'est nous qui récupérons les sacs de St Paul, donc le jour où tout le monde sera à la même enseigne, les gens déposeront leur sac chez eux et pas chez nous. Ou alors on laisse tomber si ça ne fonctionne pas la TEOMI, pourquoi pas.

**Alain GALLU :** On a un joli travail à faire sur les déchets parce qu'il y a les nouvelles consignes de tri, il y a une harmonisation de notre communauté de communes sur le tri à faire puisqu'on sait très bien qu'il y a du porte à porte, du collectif, etc... donc il va falloir qu'on ait une vision d'harmonisation et après on pourra avoir un système qui fonctionne sur la TEOMI, mais il n'y a pas de raison que ça ne marche pas. Je pense que le vrai fond c'est que : est-ce qu'on incite nos citoyens à d'abord bien trier ? Je crois que le vrai objectif il est là.

**Maryannick GARIN :** Moi je ne dis pas que ça ne marchera pas, moi ce que je dis c'est qu'il faut un technicien qui soit vraiment qualifié parce qu'il y a un vrai boulot à faire et après je fais confiance à Jean-Luc pour faire tourner les choses.

**Alain GALLU :** C'est pour ça qu'on met quelqu'un en contrat à durée déterminée avec une cible.

**Mounir AARAB :** Par contre si on va vers la TEOMI, il faut vraiment qu'on réfléchisse vite aux semi-enterrés et aux enterrés. Parce que si on commence à mettre nous des bacs semi-enterrés et que dans 4 ans on nous dit : « ces bacs là ne sont pas conforme pour la TEOMI », il faut vraiment qu'on se mette tous autour d'une table et qu'on réfléchisse, parce que derrière ce n'est plus le même coût. Les investissements que l'on va mettre on ne va pas les amortir en 3 ans.

**Alain GALLU :** St Paul devait faire le test à blanc au mois de janvier, c'est sûr ce ne sera pas fait, prévisionnel du test sur l'année 2019. Donc une fois qu'on aura eu le retour de ce test et que cet agent aura fait son travail sur les identifiants, on avancera, mais pour le moment on n'est pas mal dans ce que l'on fait sur les semi-enterrés.

**Jean-Pierre PANEL :** J'ai une petite réflexion à formuler concernant les dépôts volontaires des déchets dans les décharges, est-il normal que des employés arrivent avec des camions le samedi midi et qu'ils prennent le meilleur des déchets, ce qui rapporte le plus.

**Alain GALLU :** Excuses moi, je n'ai pas compris.

**Jean-Pierre PANEL** : Il y a du personnel ...

**Alain GALLU** : Quand tu dis « du personnel », du personnel de qui ?

**Jean-Pierre PANEL** : De la société qui gère la décharge, qui se sert dans les bennes. Ils prennent le meilleurs des produits, c'est-à-dire qu'ils prélèvent des éléments qui sont les plus marchandables je dirais. Est-ce que c'est normal ? Est-ce qu'on ne peut pas mettre un terme à ça.

**Alain GALLU** : Tu veux dire qu'ils minèrent notre poids de déchets.

**Jean-Pierre PANEL** : Exactement

**Alain GALLU** : On ne va pas leur en vouloir, on paie moins.

**Jean-Pierre PANEL** : Non non mais les produits qu'ils prélèvent se sont les mieux commercialisés.

**Alain GALLU** : Je ne pense pas que ce soit normal.

**Jean-Pierre PANEL** : Ils prennent par exemple le cuivre, les choses comme ça, c'est ce qui nous rapporte le plus à la vente. Alors je ne trouve pas ça tout à fait normal quand même.

**Christian ANDRUEJOL** : Ça s'appelle « du chiffonnage » c'est effectivement interdit, d'abord il y a aussi une responsabilité qui est celle de l'élu référent sur les déchetteries, si il y a un dégât ou un accident c'est surtout à ce niveau-là que ça se situe. Après c'est du chiffonnage c'est interdit, la commune n'est même plus propriétaire, c'est-à-dire qu'à partir du moment où le déchet va se trouver dans la benne, il n'appartient plus du tout à la commune, il appartient au SYPP. On est plus propriétaire nous de rien en contrepartie on est garant de la sécurité dans lesquelles ces zones se situent.

**Alain GALLU** : Jean-Pierre tu vois ça sur la déchetterie de St Paul/Pierrelatte, on vérifiera que les agents ne soient pas des salariés du SYPP qui sont là justement pour faire du tri.

**Jean-Pierre PANEL** : Mais il y en a qui sont employés actuellement et il y en a d'autres qui l'étaient. Et ils viennent avec des petits fourgons et quand vous chargez « X » kilos voir une tonne de déchets qui sont les plus revalorisant, j'estime que ce n'est pas normal.

**Alain GALLU** : Bonne remarque, le Vice-Président est alerté. Il y a déjà sur notre communauté de communes une déchetterie qui a mis ses caméras, M. FALLOT c'est ça. Du coup oui ça fait partie de la valorisation, on est d'accord.

**Maryannick GARIN** : C'est peut-être de la conscience professionnelle, ils les enlèvent le samedi pour ne pas que ce soit volé le dimanche.

**Alain GALLU** : Vous avez entendu ce qu'a dit Christian, quand il y a des faits comme ça, on fait une photo de la plaque d'immatriculation et après on va chercher les renseignements.

**M. le Président ouvre le débat et propose de revenir sur n'importe quel sujet du rapport.**

Retour sur GEMAPI :

**Jean-Louis GAUDIBERT** : je voudrais juste revenir sur les études de digues, les 90 000 € de prévus ce n'est pas uniquement sur la Roubine, je crois que tout à l'heure on a dit ça ou c'est moi qui est mal suivi, mais ça comprend aussi le Lez.



## DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire

- **PRENDRE ACTE** des orientations budgétaires telles que définies dans le rapport joint en annexe.



### **2.3 Réalisation d'un emprunt pour le financement de l'acquisition et de l'installation du siège de l'intercommunalité**

*Rapporteur : Alain GALLU*

**Vu** les articles L 5211-36, L 2337-3 et L 1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les Communautés de Communes à recourir à l'emprunt,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale permettant de donner délégation au Président de la Communauté de Communes pour contracter un emprunt,

**Vu** la Circulaire interministérielle Intérieur - Finances n° NOR/LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003 relative aux régimes des délégations de compétences en matière d'emprunt, de trésorerie et d'instruments financiers,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 20 Décembre 2018 portant décision modificative n°02 du Budget Général 2018,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 20 Décembre 2018 approuvant l'acquisition foncières des parcelles W1394 et W1395,

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire,

#### **CONSIDERANT :**

La Communauté de Communes souhaite acquérir un bâtiment situé 3 Rue Jean Charcot à Pierrelatte pour y installer le siège de l'intercommunalité et lui donner d'une part, la visibilité nécessaire au déploiement de son action, et d'autre part de permettre aux habitants du territoire d'identifier clairement les nouveaux enjeux portés par la Communauté de Communes Drôme Sud Provence,

Afin de financer cet investissement inscrit au Budget Primitif 2018, la Communauté de Communes va lancer une consultation des organismes bancaires afin de réaliser un emprunt à hauteur maximum du montant inscrit au budget primitif 2018 soit 490 000 €. Ce montant pourra être diminué au regard de l'attribution des subventions régionales et de l'Etat (DETR) pouvant être attribuées.

Dans leurs offres les candidats devront présenter les conditions suivantes :

- Montant maximum du capital emprunté : 490 000 €.
- Durée et conditions de taux d'intérêt : Les candidats présenteront 4 propositions :
  - Proposition n°01 : Type de contrat à taux fixe classique sur 20 ans, périodicité annuelle
  - Proposition n°02 : Type de contrat à taux fixe classique sur 20 ans, périodicité trimestrielle

- Proposition n°03 : Type de contrat à taux variable sur 20 ans, périodicité annuelle
- Proposition n°04 : Type de contrat à taux variable sur 20 ans, périodicité trimestrielle
- Proposition n°05 : Type de contrat à taux fixe classique sur 25 ans, périodicité trimestrielle
- Proposition n°06 : Type de contrat à taux fixe classique sur 25 ans, périodicité annuelle
- Proposition n°07 : Type de contrat à taux variable sur 25 ans, périodicité trimestrielle
- Proposition n°08 : Type de contrat à taux variable sur 25 ans, périodicité annuelle

- Modalités d'amortissement : linéaire

Les candidats seront jugés sur deux critères :

- 1 – Les conditions financières : taux d'intérêt proposé, montant des commissions et frais divers, clause de détermination des taux fixes.
- 2 - Conditions non financières (conditions de remboursement anticipé, d'arbitrage des taux etc...)

### **PROPOSITION du PRESIDENT**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer une consultation auprès des établissements bancaires afin de souscrire un emprunt au nom de la Communauté de Communes pour l'acquisition et l'installation du siège de l'intercommunalité dans un bâtiment situé 3 Rue Jean Charcot à Pierrelatte

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer par délégation de la présente assemblée délibérante, un contrat de prêt avec l'établissement bancaire proposant l'offre d'emprunt la plus avantageuse au regard des conditions fixées par le cahier des charges de la consultation

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation auprès des établissements bancaires afin de souscrire un emprunt au nom de la Communauté de Communes pour l'acquisition et l'installation du siège de l'intercommunalité dans un bâtiment situé 3 Rue Jean Charcot à Pierrelatte

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer par délégation de la présente assemblée délibérante, un contrat de prêt avec l'établissement bancaire proposant l'offre d'emprunt la plus avantageuse au regard des conditions fixées par le cahier des charges de la consultation

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~00~

## **3 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

### **3.1 Acquisition parcelle YH155 à la commune de Pierrelatte**

*Rapporteur : Marie FERNANDEZ*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence et notamment la compétence obligatoire en matière de zone d'activité économique transférée au 1er janvier 2017,

**Vu** les délibérations du conseil municipal de la ville de Pierrelatte en date du 5 novembre 2018 et du 22 janvier 2019 relative à la cession de la parcelle YH155 à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence

**Vu** le compromis de vente du terrain du 30 mai 2006 signé entre la ville de Pierrelatte et la SCI DAKA,

**Vu** l'avis de la Commission Développement Economique,

#### **CONSIDERANT**

La mairie de Pierrelatte et David AUTRAN, gérant de la SCI DAKA ont signé un compromis de vente le 30 mai 2006 pour les parcelles YH155 et YH182 situées sur la zone artisanale des Blachettes pour la création du parking du restaurant « le Douglas ». La vente n'a jusqu'à aujourd'hui pas été officialisée.

Suite au transfert de compétence des zones d'activité économique, la Commune n'est plus juridiquement en capacité de céder directement cette parcelle. Par ailleurs, il s'avère que la parcelle YH182 est grevée d'une servitude de passage pour la conduite de gaz au profit d'Air Liquide et qu'il n'est donc pas opportun de la céder.

Ainsi, la commune de Pierrelatte propose de céder la parcelle cadastrée YH155 de 1280 m<sup>2</sup> à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence pour cession concomitante de ladite parcelle à la SCI DAKA.

Il est précisé que les frais d'acte de cession de la Commune à l'intercommunalité seront à la charge de la Commune.

#### **PROPOSITION du PRESIDENT**

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée YH155 d'une superficie de 1280 m<sup>2</sup> à la commune de Pierrelatte au prix de 10.056 € par m<sup>2</sup> soit un montant total de 12 871.68 € net vendeur, cette parcelle ayant vocation dans un second temps à être cédée par l'intercommunalité à la SCI DAKA,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

\*\*\*\*\*

**Mounir AARAB** : C'est sur la nouvelle zone de St Paul ?

**Alain GALLU** : Non ça c'est le restaurant « le Douglas », la ville de Pierrelatte avait passé un compromis en 2006 et n'avait jamais validé. Le parking du restaurant était encore propriété de la commune. On est en train de régulariser ça, comme on a fait le transfert de compétence et qu'on a transféré les zones économiques, ce terrain-là va dans ce transfert.

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée YH155 d'une superficie de 1280 m<sup>2</sup> à la commune de Pierrelatte au prix de 10.056 € par m<sup>2</sup> soit un montant total de 12 871.68 € net vendeur, cette parcelle ayant vocation dans un second temps à être cédée par l'intercommunalité à la SCI DAKA,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité**



## **3.2 Cession parcelle YH155 à la SCI DAKA**

**Rapporteur** : Marie FERNANDEZ

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence et notamment la compétence obligatoire en matière de zone d'activité économique transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** les délibérations du conseil municipal de la ville de Pierrelatte en date du 5 novembre 2018 et du 22 janvier 2019 relative à la cession de la parcelle YH155 à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence

**Vu** le compromis de vente du terrain du 30 mai 2006 signé entre la ville de Pierrelatte et la SCI DAKA,

**Vu** l'avis de la Commission Développement Economique,

Sous réserve de l'adoption du projet de délibération précédent relatif à l'acquisition de la parcelle YH155.

### **CONSIDERANT :**

La mairie de Pierrelatte et David AUTRAN, gérant de la SCI DAKA ont signé un compromis de vente le 30 mai 2006 pour les parcelles YH155 et YH182 situées sur la zone artisanale des

Blanchettes pour la création du parking du restaurant « le Douglas ». La vente n'a jusqu'à aujourd'hui pas été officialisée.

Suite au transfert de compétence des zones d'activité économique, la Commune n'est plus juridiquement en capacité de céder directement cette parcelle. Par ailleurs, il s'avère que la parcelle YH182 est grevée d'une servitude de passage pour la conduite de gaz au profit d'Air Liquide et qu'il n'est donc pas opportun de la céder.

La Commune de Pierrelatte a donc cédée la parcelle cadastrée YH155 de 1280 m<sup>2</sup> à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence pour cession concomitante de ladite parcelle à la SCI DAKA.

Il est précisé que les frais d'acte de cession de la Commune à l'intercommunalité seront à la charge de la Commune.

### **PROPOSITION du PRESIDENT**

- **D'APPROUVER** la cession du terrain cadastré YH155 à la SCI DAKA au prix de 10.056 € par m<sup>2</sup> soit un montant total de 12 871.68 € net vendeur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

### **DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cession du terrain cadastré YH155 à la SCI DAKA au prix de 10.056 € par m<sup>2</sup> soit un montant total de 12 871.68 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité*



## **3.3 Acquisition parcelle T404 Donzère - Natura'Pro**

*Rapporteur : Marie FERNANDEZ*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence et notamment la compétence obligatoire en matière de zone d'activité économique transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** l'avis de la Commission Développement Economique,

### **CONSIDERANT**

Suite au transfert de compétence des zones d'activité économique, la gestion de la voirie située dans les zones est maintenant du ressort de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.



**Titulaire** : ID VERDE  
Quartier le Chêne  
84840 LAMOTTE DU RHONE

D2019-02 du 07 Janvier 2019

**Objet** : Marché Public de prestation d'insertion professionnelle au travers d'une prestation d'entretien de la végétation du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles.

**Montant** : 48 695 €  
*Association non assujettie à la TVA.*

**Titulaire** : ANCRE RESSOURCES  
2 Rue de Clastres  
26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

\*\*\*\*\*

**Maryannick GARIN** : Est-ce qu'il y a augmentation des marchés que l'on passe avec ANCRE ?

**Alain GALLU** : Non

**Maryannick GARIN** : Parce que c'est très bien, ils font du bon boulot.

**Alain GALLU** : Mounir aide moi puisqu'il intervient sur ANCRE par rapport à ce qu'on a dit hier, ils nous ont dit qu'ils étaient stabilisés ...

**Mounir AARAB** : Ils sont stabilisés par un problème de loi, alors on ne va pas re-polémiquer ce que l'on a fait hier. En gros ils sont prêts à aller chercher de l'argent, ça veut dire qu'ils ont des entreprises, des marchés sauf que la loi leur interdit. La loi accepte qu'ils aillent chercher des subventions mais pas d'aller chercher de l'argent extérieur, c'est une aberration. Nos députés n'étaient pas présents mais ils vont faire remonter le problème.

**Alain GALLU** : Ce que m'a dit Marie, c'est ce qu'on a discuté hier, ils sont en train de changer leurs statuts, ils étaient association, ils deviennent coopérative. Ça leur permettra de pouvoir progresser.

**Parole à M. APROYAN :**

Merci M. le Président. Dans le cadre du grand débat, serait-il envisageable que l'ensemble des élus du territoire de la CC puissent se réunir pour faire des propositions ? Juste pour retransmettre nos sentiments de ce qui ne va pas certes mais peut-être aussi de ce qui fonctionne pour nos communes et qu'il ne faudrait pas détricoter. Je pense en l'occurrence au fonctionnement des départements qui sont assez proches de nos collectivités. Il va y avoir une réunion similaire qui va être faite sur la CC du Pays de Grignan avec celle de Buis, donc je soumettais l'idée.

**Alain GALLU** : On en a un peu parlé au bureau auquel tu t'étais excusé. Didier avait un peu lancé le débat là-dessus. Après, le bureau c'est les 14 maires, on s'était exprimé. Nous, à Pierrelatte on n'avait pas pris la décision d'organiser un débat, mais après voilà, il faut que les élus puissent s'exprimer. Donc toi ta position serait d'organiser un débat ?

**Michel APROYAN :** Ah non, ce n'est pas tout à fait ça. C'est de réunir les élus, de façon à ce qu'entre nous on fasse remonter tous nos problèmes qu'on connaît certes mais peut-être de fédérer une réponse commune.

**Alain GALLU :** Donc tu veux que lors d'un bureau on mette à l'ordre du jour une réunion sur le grand débat ou remonter une information à l'état sur la position de notre communauté de communes.

**Michel APROYAN :** Par exemple.

**Jean-Louis GAUDIBERT :** La position des élus quoi.

**Mounir AARAB :** J'allais dire que le mini débat a eu lieu le jeudi 24 en Drôme, je pensais que tu n'étais pas au courant.

**Michel APROYAN :** Oui mais on n'a pas tous été invité.

**Mounir AARAB :** Vous n'avez pas eu la parole, ah !? (*ironiquement*)

*Rires dans l'assemblée.*

**Michel APROYAN :** C'est pour ça que je voulais l'ouvrir aux 46 élus.

**Mounir AARAB :** Moi j'ai de la chance, la presse m'a donné la parole. On a une presse libre en France c'est déjà bien.

**Alain GALLU :** On va un peu interroger d'autres personnes que les Maires justement, vous les Maires vous en pensez quoi ? Les élus, c'est une bonne idée de remonter une information commune ?

**Christian COUDERT :** Moi je pense que c'est ouvert à tous, à partir du moment où il y a des gens qui se manifestent c'est bien de l'organiser et puis viendra qui voudra.

**Alain GALLU :** On va créer une date.

**Michel APROYAN :** Attention, je ne parle pas d'un débat public pour les administrés, mais d'un débat entre élus comme les administrés pourront le faire ou l'organiser auprès de chaque commune individuellement. Moi, je proposais, que nous élus de ce territoire on fasse remonter nos problèmes.

**Alain GALLU :** On va donc organiser une réunion avec les 46 conseillers communautaires, on va faire une convocation où on donnera des sujets ou des orientations.

**Michel APROYAN :** Pardon, si le sujet c'est le grand débat, les 4 thématiques sont déjà données. Il faudra s'appuyer sur ces 4 thématiques, on a bien vu tous ensemble qu'on pouvait les décliner à l'échelle d'une collectivité locale, d'une petite commune, d'une collectivité territoriale ou d'un département, etc ... même au niveau national, mais les 4 thématiques sont données il faudra rester dans le sujet.

**Maryannick GARIN :** Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Ce que tu souhaites c'est un débat entre Maires ?

**Michel APROYAN :** Non entre élus

**Maryannick GARIN :** Oui entre Maires et élus, uniquement les élus et nous on pourrait faire remonter un compte-rendu de l'ensemble des élus au niveau supérieur mais pas obligatoirement sur les 4 thématiques, pas obligatoirement sur les thématiques du grand débat, pas seulement.



**Alain GALLU** : Je pense qu'il faut rester dans le cadre.

**Maryannick GARIN** : Pas que, mais pas que ...

**Alain GALLU** : Je pense qu'il faut rester dans le cadre sinon on va devenir des gilets jaunes et ça ne va pas le faire

**Maryannick GARIN** : Non mais ça veut dire quoi, que si on dit débat et bien on débat et si on parle on peut aussi être amené à parler notamment de la communauté de communes

**Alain GALLU** : Oui mais je pense qu'il faut rester dans le cadre

**Maryannick GARIN** : Voilà, donc on fait un débat mais on dira à nos élus, ne parlez pas de la communauté de communes.

**Michel APROYAN** : Mais si ! Si tu permets, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que tu viens de dire Maryannick. Les 4 thématiques qui sont proposées, qu'elles soient économiques, écologiques etc... elles se déclinent littéralement et intégralement et en totalité dans la communauté de communes. Donc forcément on pourra parler des communes, des intercommunalités, de notre intercommunalité, de nos communes, de notre département, de notre région et de l'état. Toutes les thématiques sont déclinables à l'intérieur de chaque instance.

**Alain GALLU** : Il va juste falloir l'organiser correctement.

**Jean-Luc LENOIR** : Avec un arbitre.

**Alain GALLU** : Ce sera mon rôle, je le ferai sinon on ne s'en sortira pas, je ne prendrai pas de position.

...

Un soir de préférence ?

...

Oui ou un samedi matin parce que ça risque de durer. On fera peut-être aussi la proposition et les gens arbitreront, ça risque de durer un peu longtemps. Et puis avec l'avantage, si ça dure un peu, que comme on sera ici, on pourra aller manger dans des restaurants pierrelattins, ça leur fera plaisir

**19h06 la séance est levée.**

La secrétaire de séance

Mme Béatrice MARTIN